



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

jeudi 6 mai 2021 à 20h15 à la grande salle

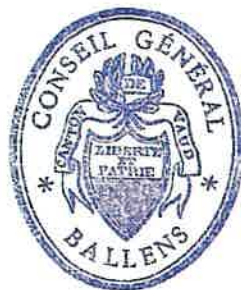
Au vu des mesures sanitaires en vigueur, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire.

Ordre du jour :

- Appel
- Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2020
- Assermentation/démission
- Préavis municipal :
01/2021 – Rénovation de la terrasse de l'hôtel communal
- Communications municipales
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Brigitte Urben

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secrétaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.